



Politique de la ville

MINISTÈRE
DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL
ET DE LA
COHÉSION SOCIALE

ACCUEIL

PORTEUR

PROJET

SUIVI

CO

3.1 Description de l'action

3.2 Budget prévisionnel

3.3 Complément

3.4 Note d'opportunité

DESCRIPTION DE L'ACTION



REFERENCES DU DOSSIER

N° de dossier : **F2009AMSM-433**

N° SIRET : **21540382500015**

Nom du porteur : **Commune de Mont-Saint-Martin**

Intitulé de l'action : **Modules Roms Roumains**

PRESENTATION DE L'ACTION

Contenu et
déroulement :

Proposer à la communauté Roms Roumains des cours d'alphabétisation orientés vers « la vie pratique ». En effet, la majorité des roumains installés à Mont Saint Martin ne comprennent que quelques bribes de notre langue ce qui rend très difficile une insertion sociale voire professionnelle.

Les cours d'alphabétisation seront dispensés par l'association Portes Z'ouvertes, les mardis après-midi de 14 à 16 H dans les locaux de l'association de Mars à Juin puis de Septembre à Décembre 2009 soit 36 semaines.

Apprentissage de la langue française écrite et parlée, vocabulaire, grammaire, lecture, dialogues concrets favorisant les échanges, les démarches vers les structures de droit commun, emploi, formation. Permettra de mieux intégrer notre société.

Objectif général : En Mai 2008, le Maire de Mont Saint Martin a été alerté par des riverains qu'un groupe de personnes s'était installé sur un terrain vague dans le fond de la rue de Thionville. Après être allé à leur rencontre, il s'avère que ce groupe d'une quarantaine de personnes est constitué de Roms Roumains qui venaient d'être expulsés de la ville de Longwy où ils s'étaient installés près du cimetière de Longwy. Ces Roms nous indiquent être sur le territoire français depuis Octobre 2007. Certaines familles sont venues en France suite à des inondations successives dans leur région d'habitation. Elles précisent aussi qu'elles ont quitté la Roumanie pour fuir les discriminations qui les maintenaient dans la misère et les plaçaient en situation d'exclus. Elles étaient massivement rejetées et victimes de persécutions d'une partie de la population. Ces faits ont été maintes fois prouvées et dénoncées par les grandes organisations des droits de l'homme et de la santé.

Face à ce campement, et aux alertes de Monsieur le Maire, Monsieur le Sous-Préfet a organisé une réunion de travail avec les services de l'Etat le 17 juillet. La situation devenant inquiétante puisque le campement a été « déménagé » par la SNCF puisqu'il se trouvait trop près des voies et présentait un danger pour les enfants. Le

campement s'est donc déplacé sur l'ancienne friche Auchan, avenue de la Gare toujours à Mont Saint Martin. A l'époque les Roumains vivaient sous des toiles de tente ou dans des baraquements de fortune. Au fil des semaines, quelques caravanes ont été acquises ce qui a permis de mieux « loger » les enfants. Sont apparus aussi des problèmes de santé graves puisque plusieurs sujets ont été hospitalisés pour des problèmes pulmonaires. Ces personnes vivent dans des conditions sanitaires déplorables et les conditions de vie qui leur sont proposées en France ne sont guère meilleures qu'en Roumanie. Ils sont maintenant installés sur un terrain devenu boueux, Avenue de l'Europe toujours sur le territoire de la ville.

Les services de police indiquent qu'il n'est pas possible d'appliquer la procédure d'expulsion du territoire Français car les ressortissants Roumains entrent et sortent régulièrement du territoire essentiellement pour se rendre au Luxembourg et de ce fait ne séjournent pas plus de 3 mois consécutifs en France. D'autre part, ils ne constituent pas de menace grave à l'ordre public... Reste à savoir comment gérer cette situation à laquelle l'agglomération de Longwy, la ville de Mont saint Martin n'a jamais été confrontée.

Pour faire face à l'urgence sanitaire, la ville s'est trouvée bien seule pour gérer ce problème mais a pu compter sur l'appui de différentes structures et associations.

Pour information, la ville de Mont Saint Martin a mis à disposition des bennes afin d'assurer une certaine hygiène sur le camp et a installé des sanitaires mobiles. Lors de la période de très grand froid, la ville a distribué 20 bouteilles de gaz. Depuis la rentrée scolaire de Septembre, 8 enfants ont été scolarisés et le CCAS a pris en charge les frais de cantine et d'assurance scolaire. Les services du Conseil Général sont intervenus pour instruire les demandes d'Aide Sociale à l'Enfance ce qui a permis d'amorcer l'accompagnement social. De même le service de Protection Maternelle et Infantile a pu examiner les enfants et les vacciner. Le campement a aussi bénéficié du soutien des associations caritatives telles que le Secours Populaire et le Secours Catholique ainsi que la Croix Rouge. Enfin la Ligue des Droits de l'Homme et le collectif des libertés interviennent régulièrement.

Toujours dans l'objectif de mobiliser les différents acteurs et les collectivités du Bassin de Longwy, le Maire de Mont Saint Martin et le Député de la circonscription ont décidé de réunir le 28 Novembre, Monsieur le Sous- Préfet, les élus de l'agglomération, Romeurope, Amitiés Tziganes, la Fondation Abbé Pierre. A l'issue de cette rencontre, il a été décidé de constituer un comité de pilotage composé du représentant de l'Etat, du représentant du Député, du représentant du Président de la CCAL, du représentant du Maire de Mont Saint Martin, des représentants du Centre Communal d'Action Sociale, des représentants d'Alisés, de la Croix Rouge, d'Amitiés Tziganes, de la Ligue des Droits de l'Homme et du Collectif des Libertés.

Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises :

- le 16 Décembre ce qui a permis de dresser un état des lieux des conditions de vie du groupe. La question de l'accès à l'emploi a aussi été abordée.**
- le 15 Janvier a permis de faire le point sur les conditions de vie en période hivernale, les demandes de titre de séjour, l'accès au travail et au logement... A aussi mûri le projet d'actions à mettre en**

œuvre afin d'entrer en contact avec la communauté Rom et d'évaluer les besoins ainsi que d'apprécier la réelle volonté de s'insérer de ces familles.

- le 12 Février a été proposé le cadre des projets proposés par la municipalité de Mont-Saint-Martin.

Recherche d'un terrain dans l'agglomération de Longwy permettant d'accueillir 15 caravanes. Les travaux d'aménagement, de viabilisation, d'alimentation en électricité et en eau devront être évalués.

Parallèlement, le comité de pilotage souhaite mettre en place des modules suite aux rencontres avec les familles. Afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle, il apparaît indispensable de permettre à l'ensemble de la communauté d'accéder à des cours d'alphabétisation orientés vers la « vie pratique ». Des contacts ont rapidement été pris avec l'association PZO qui acceptent de dispenser les cours.

Public(s) cible(s): **05.Jeunes 06.Adultes 09.Femmes 10.Hommes**

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires : **30**

Lieu de réalisation : **MONT-SAINT-MARTIN**

Commencement du projet : **01/04/2009** Fin du projet : **31/12/2009**

Méthodes d'évaluation prévue pour l'action : **Bilan intermédiaire en Juin puis en Décembre. Régulations régulières avec le comité de pilotage notamment en cas d'absences importantes.**



Politique de la ville

MINISTÈRE
DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL
ET DE LA
COHESION SOCIALE

ACCUEIL

PORTEUR

PROJET

SUIVI

CO

3.1 Description de l'action

3.2 Budget prévisionnel

3.3 Complément

3.4 Note d'opportunité

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION PROJETEE



DEPENSES	Montants (en €)	RECETTES	Montants (en €)
60. ACHAT	300	CREDITS SPECIFIQUES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE	1000
61. SERVICES EXTERNES		Etat	650 500 <
62. AUTRES SERVICES EXTERNES		Région	
63. IMPÔTS ET TAXES		Département	
64. FRAIS DE PERSONNEL	1000	Intercommunalité :	
Rémunération du personnel	700	Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL)	650 500 x
Charges sociales	300	Communes :	
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		FASILD	
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES		AUTRES CREDITS	
68. DOTATIONS D'EXPLOITATION		Etat :	
00. AUTRES DEPENSES		Région :	
		Département :	
		Communes :	
		Intercommunalité :	
		Union Européenne :	
		Autres financements :	
TOTAL	1300 1000	TOTAL	1000 1300

frais occasionnés 15000.€.

A reporter dans la note d'opportunité,
les frais engagés par la ville.



Politique de la ville

MINISTÈRE
DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL
ET DE LA
COHESION SOCIALE

ACCUEIL

PORTEUR

PROJET

SUIVI

CO

3.1 Description de l'action

3.2 Budget prévisionnel

3.3 Complément

3.4 Note d'opportunité

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



REFERENCES DU DOSSIER

N° de dossier : F2009AMSM-433

N° SIRET : 21540382500015

Nom du porteur : **Commune de Mont-Saint-Martin**Intitulé de l'action : **Modules Roms Roumains**

CARACTERISTIQUES DU PROJET

Nature du financement : **Fonctionnement**Type d'opération : **Activité nouvelle**Dispositif sollicité : **ex-FIV**Rayonnement du projet : **Agglomération**Date de la demande* : **17/02/2009**

*Si le dossier n'a pas été créé durant l'année de la programmation dans laquelle il s'inscrit, la date de la demande est automatiquement implémentée au 1er janvier de l'année de programmation.

LOCALISATION DU PROJET

Territoire du projet : **MONT-SAINT-MARTIN** Quartier : **Val-Saint-Martin**

Sous-quartier :

Précisez si nécessaire :

THEMATIQUE DU PROJET

Thématique : **Maîtrise de la langue et accès aux savoirs de base** Sous-Thématique : **Ateliers de savoir socio linguistiques**

INTERVENANTS SUR LE PROJET

Aucun intervenant défini.



Ajouter un nouvel intervenant

AUTRES INFORMATIONS

Partenaires associés au projet :

Comité de pilotage composé du représentant de l'Etat, du représentant du Député, du représentant du Président de la CCAL, du représentant du Maire

de Mont Saint Martin, des représentants du Centre Communal d'Action Sociale, des représentants d'Alisés, de la Croix Rouge, d'Amitiés Tziganes, de la Ligue des Droits de l'Homme et du Collectif des Libertés.

Programme à mettre en oeuvre :

Thématiques européennes touchées :

Domiciliation bancaire [Code Banque] [Code Guichet] [Numéro de Compte] [Clé]

30001 00482 E5460000000 78



Politique de la ville

MINISTÈRE
DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL
ET DE LA
COHESION SOCIALE

ACCUEIL**PORTEUR****PROJET****SUIVI****CO**

3.1 Description de l'action

3.2 Budget prévisionnel

3.3 Complément

3.4 Note d'opportunité

NOTE D'OPPORTUNITE DU PROJET



REFERENCES DU DOSSIER

N° de dossier : **F2009AMSM-433**N° SIRET : **21540382500015**Nom du porteur : **Commune de Mont-Saint-Martin**Intitulé de l'action : **Modules Roms Roumains**

NOTE D'OPPORTUNITE

L'apprentissage des connaissances de base est primordial pour la communauté Roms Roumains, communauté qui doit impérativement mieux maîtriser notre langue si elle veut s'insérer socialement, culturellement et économiquement.

Le comité de pilotage qui propose cette action à l'issue de plusieurs semaines de réflexion et après plusieurs rencontres avec les intéressés est bien consciente que le public sera difficile à mobiliser. Cette proposition d'action d'insertion permettra aussi de vérifier la réelle participation de la communauté à des actions organisées, encadrées.